



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 14 SEPTEMBRE 2020, À 16h00.**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| Madame Marie-Claude Vigneault | Mairesse    |
| Monsieur François McKinnon    | Conseiller  |
| Madame Renée Lapierre         | Conseillère |
| Monsieur Simon Landry         | Conseiller  |

**ÉTAIENT ABSENTS :**

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| Monsieur Alain Landry    | Conseiller |
| Monsieur Jacques Tanguay | Conseiller |

**Étaient également présents :** Denis Landry, directeur général, Tanya Déraps, secrétaire-trésorière adjointe.

---

1. **Moment de réflexion**
2. **a) Constat du quorum et ouverture de la séance**  
**b) Réunion visioconférence à huis clos. (Covid-19)**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux suivants :**
  - a) Procès-verbal de la séance régulière du 03 août 2020
  - b) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2020
5. **Administration**
  - a) Élection partielle / **Info**
  - b) Avis de vacance / conseillère no 1 / Madame Marie-Claude Vigneault / **Info**
  - c) Retour des séances publiques en octobre / **Résolution**
6. **Ressources financières**
  - a) Dépôt du budget prévisionnel 2020 à la séance d'octobre / **Info**
7. **Ressources humaines**
  - a) Évaluation du directeur général, mandat de monsieur Léonard Landry / **Résolution**
8. **Services au citoyen(ne)**
  - a) Prévention des incendies / **Discussion**



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIS  
CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 14 SEPTEMBRE 2020, À  
16h00.**

---

- b) Régie intermunicipale / Collecte supplémentaire hebdomadaire / **Info**

**9. Milieu culturel**

- a) Le centre d'interprétation le Bord du Cap et bail / **Info**
- b) Restauration, peinture et trottoirs / Galets / **Info**
- c) Appui à la parade d'Halloween / **Résolution**

**10. Ressources matérielles et immobilières**

- a) Stratégie à mettre en place pour la saison 2021 / Camping, toilettes publiques, etc. / **Info**
- b) Refonte du site web de la municipalité / Recherche d'une ressource / **Info**
- c) Achat d'un ordinateur portable pour le poste de la mairesse / **Résolution**

**11. Réseau routier et transport**

- a) Sans objet

**12. Urbanisme et aménagement du territoire**

- a) Poste de police – Discussion des solutions possibles avec S.Q.I. / Mandat à l'administration municipale / **Résolution**
- b) Fermeture de Pointe-Parent / Lettre / **Résolution**
- c) Demande de modification au zonage / Allée des Brisants / Maison mobile / **Résolution**
- d) Sentier des Douces heures de l'Âge / **Résolution**
- e) Approvisionnement en eau potable, lot no 5 356 876 / **Résolution**
- f) Avis public de vente de terrains municipaux / **Info**

**13. Affaires nouvelles**

- a) Accès aux informations hydrogéologiques et sur leur diffusion / **Résolution**
- b) Nouveau signataire / Caisse populaire Desjardins / **Résolution**
- c) Nomination d'un Pro-maire / **Résolution**



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 14 SEPTEMBRE 2020, À 16h00.**

---

**14. Comptes à payer**

- a) Comptes à payer municipalité / **Résolution**
- b) Comptes à payer aéroport / **Résolution**

**15. Comptes payés**

- a) Récapitulatif des opérations monétaires / **Info**
- b) Chèques conciliés / **Info**

**16. Balance de vérification**

**17. Correspondance**

**18. Période de questions**

**19. Clôture de la séance**

---

**1. Moment de réflexion**

Le moment de réflexion est fait par madame Marie-Claude Vigneault. Celle-ci agira à titre de présidente de la séance.

**2. a) Constat du quorum et ouverture de la séance ordinaire**

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 16h00.

**b) Réunion visioconférence, à huis clos. (Covid-19)**

Le conseil de la municipalité de Natashquan siège en séance ordinaire ce 14 septembre 2020 par voie de visioconférence.

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Marie-Claude Vigneault, mairesse.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence, le directeur général, monsieur Denis Landry, et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Tanya Déraps, qui agit comme secrétaire d'assemblée.

**CONSIDÉRANT** le décret no : 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 14 SEPTEMBRE 2020, À 16h00.**

---

permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur François McKinnon, appuyé par monsieur Simon Landry et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-110**

**QUE** la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Simon Landry, appuyé par madame Renée Lapierre et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-111**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item affaires nouvelles ouvert

**4. Adoption des procès-verbaux suivants :**

**a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 août 2020.**

Il est proposé par monsieur François McKinnon, appuyé par madame Renée Lapierre et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-112**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance régulière du 03 août 2020.

**b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2020.**

Il est proposé par monsieur Simon Landry, appuyé par madame Renée Lapierre et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-113**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2020.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 14 SEPTEMBRE 2020, À 16h00.**

---

**5. Administration**

**a) Élection partielle / Info**

Le directeur général informe les membres du conseil que l'élection s'est déroulée selon les procédures du DGE. Une seule candidature avait été déposée et madame Marie-Claude Vigneault a été élue par acclamation. L'assermentation a eu lieu immédiatement après la proclamation d'élection de la candidate.

**b) Avis de vacance / Conseillère no 1 / Madame Marie-Claude Vigneault / Info**

Le directeur général informe les membres du conseil de l'avis de vacance du poste de conseiller no 1 suite à la réception de la lettre de démission de madame Marie-Claude Vigneault reçu le 01 septembre 2020. L'administration municipale sera ultérieurement avisée des démarches à suivre par le MAMH dans le cas où une élection partielle ferait l'objet d'une ordonnance.

**c) Retour des séances publiques en octobre / Résolution**

Il est proposé par monsieur Simon Landry, appuyé par madame Renée Lapierre et résolu à l'unanimité des membres présents;

2020-114

**QU'**en raison de la relative stabilité de la pandémie depuis plusieurs mois dans la région et en accord avec les autorités sanitaires, les séances municipales seront à nouveau ouvertes au public à compter du 05 octobre 2020.

**6. Ressources financières**

**a) Dépôt du budget prévisionnel 2020 à la séance d'octobre / Info**

Le directeur général, monsieur Denis Landry, informe les membres du conseil qu'un bilan financier partiel de l'année en cours ainsi qu'une projection des dépenses et des recettes couvrant le dernier trimestre de 2020 seront déposés à la séance du 05 octobre 2020.

**7. Ressources humaines**

**a) Évaluation du directeur-général, mandat de monsieur Léonard Landry / Résolution**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Denis Landry occupe le poste de directeur général depuis plus de trois mois, et conformément au souhait des membres du conseil lors de la signature du contrat de ce dernier.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 14 SEPTEMBRE 2020, À 16h00.**

---

Il est proposé par monsieur François McKinnon, appuyé par madame Renée Lapierre et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-115**

**QUE** monsieur Léonard Landry soit mandaté pour l'évaluation de monsieur Denis Landry, et que suite à l'évaluation, une rencontre soit prévue avec les membres du conseil pour soumettre un compte-rendu de ses observations.

**8. Services aux citoyen(nes)**

**a) Prévention des incendies / Discussion**

Les membres du conseil font part de leurs préoccupations en regard de l'absence de service incendie au village. Il est demandé à l'administration municipale qu'une démarche soit entreprise pour évaluer les possibilités que le village de Natashquan soit desservi par un service incendie externe. Madame la mairesse, Marie-Claude Vigneault, prendra contact avec les municipalités voisines pour s'informer des mesures qu'elles ont mises en place.

**b) Régie intermunicipale / Collecte supplémentaire hebdomadaire / Info**

Le directeur général informe les membres du conseil d'une correspondance reçue par courriel de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles (RIGMREM) qui fait mention des coûts reliés au possible ajout d'une collecte des ordures pour les résidences et qui ferait, en période estivale, passer la collecte de bi-hebdomadaire à hebdomadaire. Les coûts sont estimés par la Régie à 752,65\$ pour chaque collecte. La proposition sera réévaluée lors de la préparation du budget à l'automne.

**9. Milieu culturel**

**a) Le centre d'interprétation Le Bord du Cap et bail / Info**

La mairesse, madame Marie-Claude Vigneault, fera un suivi auprès de monsieur Richard Beaudry concernant l'entente de location avec la municipalité.

**b) Restauration, peinture et trottoirs / Galets / Info**

L'administration municipale contactera, le cas échéant, les propriétaires des magasins des Galets pour vérifier que soit finalisées les rénovations déjà entreprises. L'option d'une demande au ministère de la Culture pour une subvention permettant la réparation des trottoirs et la finalisation de la peinture est abordée.

**c) Appui à la parade d'Halloween / Résolution**

Il est proposé par monsieur Simon Landry, appuyé par monsieur François McKinnon et résolu à l'unanimité des membres présents;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 14 SEPTEMBRE 2020, À 16h00.**

---

2020-116

**QUE** la municipalité offre sa collaboration au niveau logistique à la maison des jeunes l'Entre-Deux-Tournants pour une possible parade tenue lors de la fête de l'Halloween.

**10. Ressources matérielles et immobilières**

**a) Stratégie à mettre en place pour la saison 2021 / Camping, toilettes publiques, etc. / Info**

Il est convenu de créer un comité *ad hoc* pour se pencher rapidement sur la stratégie à adopter en vue de la prochaine saison touristique. Le comité sera formé de la mairesse, du directeur général et de la conseillère, madame Renée Lapierre.

L'administration municipale contactera le MERN pour évaluer la possibilité de l'agrandissement du Camping municipal.

**b) Refonte du site web de la municipalité / Recherche d'une ressource / Info**

Il est proposé par l'administration municipale d'effectuer une refonte du site web de la municipalité dans le but d'optimiser les services aux citoyen(ennes). La proposition est reçue favorablement.

**c) Achat d'un ordinateur portable pour le poste de la mairesse / Résolution**

**CONSIDÉRANT** le besoin de doter le bureau de la mairesse d'un ordinateur portable.

Il est proposé par madame Renée Lapierre, appuyé par monsieur Simon Landry et résolu à l'unanimité des membres présents;

2020-117

**QUE** l'administration municipale procède à l'achat d'un ordinateur portable pour le bureau de la mairesse.

**11. Réseau routier et transport**

Sans objet

**12. Urbanisme et aménagement du territoire**

**a) Poste de police – discussion des solutions possibles avec S.Q.I. / Mandat à l'administration municipale / Résolution**

**CONSIDÉRANT QUE** l'administration municipale a été contactée par monsieur Carl Girard, conseiller immobilier à la Société québécoise des infrastructures (S.Q.I.), pour relancer le projet de construction d'un poste de police sur le territoire de la municipalité.





**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 14 SEPTEMBRE 2020, À 16h00.**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont favorables à une telle construction, avec cependant quelques réticences concernant l'emplacement et l'éventualité d'une gestion municipale de l'édifice.

Il est proposé par monsieur Simon Landry, appuyé par monsieur François McKinnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

2020-118

**QUE** l'administration municipale soit mandatée pour poursuivre le dialogue avec la S.Q.I. dans le but d'en apprendre davantage sur le processus et les détails du projet.

**b) Fermeture de Pointe-Parent / Lettre / Résolution**

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire municipalisé de Pointe-Parent de la municipalité de Natashquan est identifié depuis 2004 dans l'Entente de Principe d'Ordre Général comme devant devenir le territoire d'Innu Assi de la communauté Innue de Natashquan;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens de Pointe-Parent ne peuvent plus vivre dans les conditions d'incertitude créées par cette négociation territoriale, une situation qu'ils ont dénoncée à plusieurs reprises aux représentants du Gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à ces représentations, le Gouvernement du Québec s'est engagé à procéder à la relocalisation des citoyens de Pointe-Parent et qu'il a engagé un processus pour réaliser cet engagement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec a mandaté une firme d'évaluateurs agréés pour procéder à l'évaluation des propriétés de Pointe-Parent afin d'établir leurs valeurs marchandes et de faire des propositions de rachat à leurs propriétaires en 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec n'a pas encore donné suite à ce processus et que les citoyens de Pointe-Parent souhaitent plus que jamais que ce processus soit complété le plus rapidement possible;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une rencontre à Sept-Îles le 26 février 2020 avec les représentants du Secrétariat aux Affaires autochtones, il a été convenu de mettre en œuvre un plan de travail pour procéder au rachat des propriétés de Pointe-Parent pour permettre à ses résidents de se relocaliser le plus rapidement possible;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette rencontre, l'ex-maire de Natashquan, monsieur André Barrette a informé les représentants du Gouvernement que la municipalité souhaitait que tous les résidents actuels de Pointe-Parent sans exception soient relocalisés et que la municipalité souhaitait au terme de ce





**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 14 SEPTEMBRE 2020, À 16h00.**

---

processus se départir de ce secteur afin de ne plus être obligée d'y donner des services;

Il est proposé par monsieur Simon Landry, appuyé par madame Renée Lapierre et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-119**

**DE** demander au Gouvernement de mettre en œuvre immédiatement son plan d'action et de procéder sans délai au rachat des propriétés de Pointe-Parent afin de permettre à ses citoyens de se relocaliser;

**D'INFORMER** le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la décision de la municipalité de rétrocéder le territoire de Pointe-Parent à la fin du processus de relocalisation des citoyens

**c) Demande de modification au zonage / Allée des Brisants / Maison mobile**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande écrite a été déposée par un résident, monsieur Randy Carbonneau, pour solliciter auprès de la municipalité l'autorisation d'installer de façon permanente une maison mobile dans l'allée des Brisants et que cette maison mobile servira de demeure principale.

**CONSIDÉRANT QUE** le zonage actuel ne permet pas l'installation d'un tel bâtiment à l'endroit désigné par le demandeur et indiqué comme étant le lot no 5 902 110.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil se sont montrés favorables à une telle requête, en tenant compte de la rareté des terrains disponibles sur le territoire de la municipalité pour ce type d'habitation.

Il est proposé par madame Renée Lapierre, appuyé par monsieur François McKinnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QU'**une démarche soit entreprise par l'administration municipale, après confirmation de l'intention du demandeur, pour que soit entamé le processus de modification du zonage dans le secteur de l'allée des Brisants et du lot no 5 902 110.

**d) Sentier des Douces heures de l'Âge / Résolution**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Les Douces Heures de l'Âge souhaite aménager un sentier pédestre donnant accès à la plage à la sortie du village de Natashquan pour offrir un accès sécuritaire aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'à toute la population.

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'utilisation du territoire public a été déposée par Les Douces Heures de l'Âge auprès du ministère de l'Énergie et des ressources naturelles (MERN) et que ce dernier procède à une consultation préalable à l'autorisation.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 14 SEPTEMBRE 2020, À 16h00.**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'occupation du territoire se situe sur une partie non divisée et en partie sur le lot 154-p du village de Natashquan.

**CONSIDÉRANT** l'absence de droits consentis, de projet en cours ou potentiel sur ce territoire et l'absence de contraintes existantes tant au niveau des conflits d'usages, des lois, règlements et normes.

Il est proposé par madame Renée Lapierre, appuyé par monsieur François McKinnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-120**

**QUE** le conseil municipal consente à l'aménagement du sentier tel qu'il a été proposé et que la municipalité valide son appui au projet auprès de l'organisme Les Douceurs de l'Âge et du MERN.

**e) Approvisionnement en eau potable et statut du bateau installé sur le lot no 5 356 876**

**CONSIDÉRANT QUE** le bateau situé sur le lot 5 356 876 ne fait l'objet d'aucun statut et ce, malgré le fait qu'il existe un réel historique de tolérance de la part de la municipalité de Natashquan quant à son état et son emplacement.

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est inscrit au registre foncier de la municipalité à titre de chalet et que des taxes foncières, services habituels inclus, soient facturés à l'actuel propriétaire.

**CONSIDÉRANT** le désir des membres du conseil de régulariser le statut du bâtiment pour permettre à son propriétaire l'usufruit dudit bâtiment.

**CONSIDÉRANT QU'**un statut de chalet pour ce bâtiment permettrait au propriétaire d'obtenir les permis nécessaires à l'entretien de son bien.

**CONSIDÉRANT QUE** le bateau s'inscrit parfaitement dans la politique de zone socio-culturelle décrétée par la municipalité de Natashquan dans ce secteur.

**CONSIDÉRANT QUE** le bateau est devenu avec le temps un attrait touristique important et qu'il se marie très bien avec le site patrimonial des Galets.

Il est proposé par madame Renée Lapierre, appuyé par monsieur Simon Landry et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-121**

**QUE** la municipalité de Natashquan accorde le statut de chalet au bateau situé sur le lot 5 356 876, le tout conditionnel à la pérennité physique du bâtiment, reflétant l'historique de l'Addagio et justifiant



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 14 SEPTEMBRE 2020, À 16h00.**

---

la tolérance reliée à l'attrait touristique s'en dégageant ainsi que l'attachement au patrimoine de la municipalité de Natashquan.

**f) Servitude lot no 5 356 851 / Résolution**

**CONSIDÉRANT QU'**une servitude de passage octroyée à la municipalité de Natashquan sur le lot 5 356 851, situé au 146 chemin d'en-Haut, fait l'objet d'une demande de renonciation de la part du propriétaire actuel, monsieur Richard Beaudry.

**CONSIDÉRANT QUE** cette servitude est rendue caduque et servait, jusqu'aux environs de 2005, d'accès à ce qui semblait être un trop plein des réservoirs de l'ancienne station de traitement de l'eau potable, station maintenant désaffectée.

**CONSIDÉRANT QUE** cette servitude n'est plus utilisée depuis plus de 10 ans et que la municipalité reconnaît l'inutilité actuelle et future de maintenir cette servitude et ne souhaite plus se prévaloir de ce droit de passage.

Il est proposé par monsieur Simon Landry, appuyé par monsieur François McKinnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

2020-122

**QUE** la municipalité accepte la résiliation de cette servitude et que cette renonciation soit inscrite par le demandeur au Registre foncier.

**g) Avis public de vente de terrains municipaux / Info**

L'administration municipale informe les membres du conseil que la vente prévue des lots 5 356 807 et 5 356 678, telle qu'inscrite dans la résolution 2020-067 de la séance du 01 juin 2020, doit faire l'objet au préalable d'un complément d'informations effectué auprès de l'inspectrice municipale, madame Marina Boudreau, concernant, notamment, la constructibilité du lot 5 356 678 et la possibilité d'une demande par l'acquéreur, sur ce même lot, d'un approvisionnement en eau potable par la municipalité.

**13. Affaires nouvelles**

**a) Accès aux informations hydrogéologiques et sur leur diffusion / Résolution**

**CONSIDÉRANT QUE**, le Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) contribue à la réalisation d'un projet d'étude sur les eaux souterraines de la région de la Moyenne-Côte-Nord.

**CONSIDÉRANT QUE**, ce projet vise au développement de partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire afin de favoriser une saine gestion des ressources.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 14 SEPTEMBRE 2020, À 16h00.**

---

**CONSIDÉRANT QUE**, ce projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) sera réalisé par l'UQAC.

**CONSIDÉRANT QU'UNE** partie importante des données nécessaires à la réalisation de ce projet sont la propriété des municipalités des MRC de Manicouagan, de Sept-Rivières et de la Minganie.

**CONSIDÉRANT QUE**, ces données seront intégrées dans une base de données à référence spatiale permettant l'élaboration des livrables demandés par le MELCC dans le cadre du PACES.

**CONSIDÉRANT QUE**, mettre ces résultats et rapports à la disposition du CERM peut occasionner une charge de travail importante pour la municipalité.

**CONSIDÉRANT QUE**, les droits d'utilisation et de diffusion des données doivent être détenus par le Centre d'étude sur les ressources minérales (CERM) de l'UQAC pour permettre la mise à disposition de la base de données, et des produits résultants, à l'ensemble des partenaires du projet et du Gouvernement du Québec.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Renée Lapierre et **RÉSOLU UNANIMEMENT**

**2020-123**

**QUE** la municipalité de Natashquan accorde, au CERM de l'UQAC, les droits d'utilisation et de diffusion des données et rapports transmis dont elle possède les droits.

**QU'**elle accorde également les droits d'utilisation et de diffusion des données déposées aux ministères et organismes;

**QUE** ces droits sont exclusifs au PACES et ne pourront être utilisés qu'à des fins de recherche;

**QU'**aucune utilisation commerciale des données ne sera autorisée.

**b) Nouveau signataire / Caisse populaire Desjardins / Résolution**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Marie-Claude Vigneault a été nouvellement assermentée au poste de mairesse de Natashquan le 04 septembre 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette nomination, le conseil doit procéder, comme il est d'usage, à l'ajout du poste de maire aux signataires des chèques et autres effets bancaires par voie de résolution.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur François McKinnon, appuyé par monsieur Simon Landry et résolu à l'unanimité des membres présents;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 14 SEPTEMBRE 2020, À 16h00.**

---

**2020-124**

**QUE** l'autorisation soit donnée à l'administration municipale d'ajouter la mairesse, madame Marie-Claude Vigneault, au titre de signataires des chèques et autres effets bancaires de tous les comptes que la municipalité détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre. Madame Renée Lapierre, conseillère, et monsieur Denis Landry, directeur général, demeurent signataires autorisés aux comptes.

Cette résolution invalide toute autre personne dont le nom serait listé comme signataire autorisé au fichier de l'institution bancaire.

**c) Nomination d'un Pro-maire / Résolution**

Il est proposé par monsieur Simon Landry, appuyé par monsieur François McKinnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-125**

**QUE** madame Renée Lapierre soit nommé mairesse suppléante, en l'absence, le cas échéant, de la mairesse.

**14. Comptes à payer au 31 août 2020**

**a) Comptes à payer municipalité**

Il est proposé par madame Renée Lapierre, appuyé par monsieur Simon Landry, et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-126**

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 août 2020 et en autorise le paiement, selon la disponibilité.

Pour la municipalité : 32,678.91 \$

**b) Comptes à payer aéroport**

Il est proposé par monsieur Simon Landry, appuyé par monsieur François McKinnon, et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-127**

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 août 2020 et en autorise le paiement, selon la disponibilité.

Pour l'aéroport : 21,724.00 \$

**15. Comptes payés**

**a) Récapitulatif des opérations monétaires**

Les membres du conseil ont reçu la liste des comptes payés dans le courant du mois de d'août 2020, avec un récapitulatif des opérations monétaires par accès D.

**b) Chèques conciliés**



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIS  
CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 14 SEPTEMBRE 2020, À  
16h00.**

---

Les membres du conseil ont reçu la liste des comptes payés par chèques qui ont été émis dans le courant du mois d'août 2020.

**16. Balance de vérification**

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

**17. Correspondance**

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance et sont avisés que la correspondance reçue est au bureau pour ceux qui veulent la consulter.

**18. Période de questions**

Aucune question n'a été posée.

**19 Clôture de la séance**

Il est proposé par monsieur Simon Landry, appuyé par madame Renée Lapierre et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-128**

**QUE** la séance soit levée à 19h25 en fermant l'item des affaires nouvelles.

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Vigneault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Denis Landry  
Directeur général

*« Je, Marie-Claude Vigneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal »*

*Marie-Claude Vigneault, mairesse*